

FICHE DE POSTE à pourvoir immédiatement

Intitulé du poste : Enseignant(e) au Centre éducatif fermé de Montfavet et au Lycée d'Enseignements Adaptés de Vedène (2 mi temps)	
Rattachement administratif : IEN ASH Lieu d'exercice : CEF : 367 chemin de la Croix de Joannis – Montfavet LEA : 559 rue de Cheval Blanc - Vedène	Texte de référence : CEF : La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (CEF), définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. L'objectif pour les jeunes de moins de 16 ans est de réintégrer un établissement scolaire ou de s'engager dans une formation professionnelle. L'effectif de la classe peut varier selon les besoins d'apprentissage des adolescents. Chaque élève scolarisé à un projet et un suivi individuel sur les volets éducatifs, pédagogique et thérapeutique. La note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005 précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé. Le BO du 14 janvier 2019 actualise et décline l'accès à l'éducation et au savoir des mineurs placés en CEF LEA : circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017, BO du 27-4-2017 Les établissements d'enseignement adapté du second degré dispensent un enseignement général et professionnel adapté conduisant à des diplômes de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle - CAP) ou niveau IV (baccalauréat professionnel). La dimension pédagogique et éducative de l'internat constitue un aspect essentiel et singulier du fonctionnement de ces établissements. La spécificité des LEA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier degré et du second degré et d'assistants d'éducation.
Quotité : CEF les jeudis et vendredis : 10h30 hebdomadaires en présence élèves sur 36 semaines + 1h30 dans le cadre des 108 h ; LEA les lundis et mardis : 10h30 et 30 minutes rémunérées en d'HSA	Indemnités / remboursement de frais : LEA : Indemnité de structure spéciale 1994 : 882 euros annuels ISAE 1914 : 1275 euros annuels CEF : Indemnité pénitentiaire 0603 : 2065 euros annuels Eventuellement si l'enseignant est spécialisé, indemnité 408 : 886 euros annuels

Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Enseignant du 1^{er} degré titulaire ou non d'une spécialité. Affectation à titre provisoire pour l'année 2025-2026
Missions (à partager avec le collègue titulaire) : Pour le CEF : L'enseignant travaille en étroite collaboration avec les éducateurs. - Il assure un enseignement aux adolescents placés dans le centre, - il ajuste sa pratique pédagogique suivant les bilans effectués lors de l'arrivée de l'adolescent dans le centre, - il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans ; il recherche les moyens de validation les plus pertinents. - il participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire en vue de la mise en œuvre du projet individualisé de chaque jeune et participe à son projet de re-scolarisation. Pour le LEA : L'enseignant assure 1 h de français aux élèves de 1^{ère} année de CAP, 1 h d'arts appliqués (discipline non obligatoire à l'examen), 1h d'internat avec des apprentissages sous forme d'activités, culturelles, sportives et artistiques (mardi de 18 à 19h), 8h en co intervention avec les professeurs d'ateliers professionnels en maths et français.	
Compétences attendues : - Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, engager des partenariats avec des structures extérieures - Disposer d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation et de compétences dans la médiation. - Etre rigoureux et organisé. - Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées à un public en grande difficulté scolaire -Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du CEF.	
Modalités de candidature : Envoyer, <u>par voie électronique</u>, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation : Avant le 18 décembre 2025 - à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis - à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr - Copie à : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr	